

DAE

Opérateurs accédant à l'interface GAMMA2 (DTI)

Questions	Réponses
BROUILLON	
<p>1.</p> <p>Je n'arrive pas à enregistrer mon brouillon.</p>	<p>Il est impossible d' "enregistrer sous » pour créer un brouillon , lorsque le champ date n'est pas renseigné.</p> <p>- Si elle devient erronée au moment de l'émission un message d'erreur apparaîtra.</p> <p>- Si elle reste postérieure, il convient de la vérifier et le cas échéant de la modifier.</p>
<p>2.</p> <p>Je n'arrive pas à retrouver mes brouillons.</p>	<p>Pour retrouver un brouillon, il faut sélectionner "statut = brouillon" et retrouver le nom de son brouillon dans l'onglet "brouillon document".</p> <p>Il n'est pas possible de faire une recherche avec la date du brouillon, car il ne s'agit pas d'une date d'émission.</p>
<p>3.</p> <p>Je ne retrouve pas mon brouillon dans la liste de l'onglet recherche « brouillon document ».</p>	<p>Seul le tri par date de mise à jour est disponible.</p> <p>Il faut s'attacher à bien identifier le brouillon en lui donnant un nom qui sera facile à retrouver.</p>
<p>4.</p> <p>Je ne retrouve pas mes brouillons et mes modèles de Gamma Legacy.</p>	<p>Ces données ne font pas fait l'objet d'une récupération.</p> <p>Il faut recréer les modèles utilisés à l'aide de la fonctionnalité « brouillon » en cliquant sur « émettre et conserver » à l'émission des premiers DAE dans GAMMA2.</p>

RECHERCHE

<p>5.</p> <p>Je ne retrouve pas mon DAE, pourtant j'ai bien eu un message d'émission correcte.</p>	<p>La recherche a retourné des résultats, mais vous ne trouvez pas votre DAE car liste est trop longue :</p> <p>Il est possible d'effectuer une recherche uniquement par numéro CRA ou LRN ou en combinant différents critères plus restrictifs (date d'émission+ statut+ destinataire par exemple)</p> <p>La recherche n'a pas retourné de résultat :</p> <ol style="list-style-type: none"> Vérifiez que vous êtes bien sur le bon onglet de restitution des résultats du type de titre de mouvement (DAE) La recherche garde en mémoire les
----------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Recherche de documents de circul

Critères de recherche

⚠ La recherche n'a retourné aucun résultat

Numéro d'identification du document

Type de recherche par date d'émission

Egal à

Statut

Le statut EMIS correspond aux documents émis ou reçus.

EMIS (INCOMPLET)

Conclusion globale de l'Accusé de Réception

Selectionnez une option

N° d'identification du destinataire

Afficher les critères : Circulation

Afficher les critères : Produits

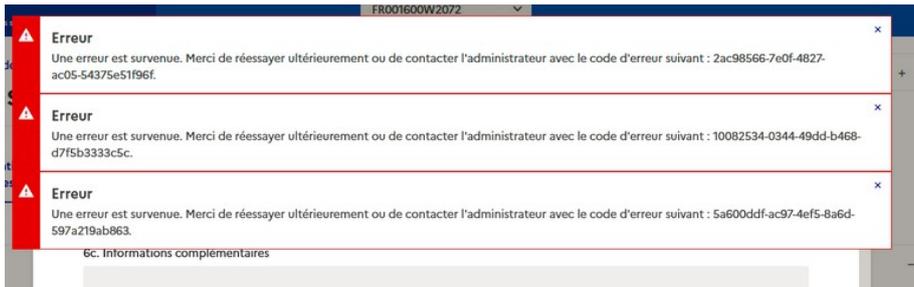
Afficher les critères : Lieu

Afficher les critères : Divers

🔍 Rechercher

résultats de recherche

DAE DSA MVV Document régularisé DSA/MVV régularisé **Brouillon document**

	critères de la dernière recherche effectuée, il faut utiliser le bouton « effacer les critères de recherche » pour réinitialiser les champs.
6. Je n'arrive pas à trier les DAE que j'ai émis de ceux que je reçois.	Il faut renseigner son numéro d'accise dans le numéro d'identification du destinataire pour retrouver les DAE qui me sont destinés (avec si besoin le critère du statut à « Emis (sans sous statut) »). Il faut renseigner son numéro d'accise dans le numéro d'identification de l'expéditeur pour retrouver les DAE que j'ai émis (avec si besoin le critère du statut à « Emis (sans sous statut) »).
7. Lorsque je consulte des DAE émis dans Gamma Legacy des messages d'erreurs s'affichent de façon intempestive dans GAMMA2.	Ces messages d'erreur peuvent être de type :  Ces messages ne sont pas bloquants et les données sont consultables.
8. Lorsque je consulte des DAE émis dans Gamma Legacy mes DAE sont restitués en doublon dans GAMMA2 .	Les DAE apparaissent en doublon, mais il n'en existe bien qu'un seul en base de données. Si vous avez des actions à effectuer dessus, il faut en sélectionner un seul.
9. Les DAE émis dans Gamma Legacy pour des produits de catégorie X000 et X001 sont-ils récupérés ?	Oui, mais aucune action ne pourra plus être effectuée dessus. Vous n'aurez pas à apurer ces mouvements. Dorénavant, vous devrez émettre des MVV.
ENLÈVEMENT À LA PROPRIÉTÉ	
10. Quels sont les champs minimums obligatoires pour émettre un DAE en enlèvement à la propriété ?	- le garant - le code produit Attention : tout champ saisi ne sera plus modifiable à la complétion. En cas d'erreur, il faudra annuler le DAE au statut « Émis incomplet ».
11. Est-il possible d' annuler un DAE au statut « émis incomplet » ?	Oui, en cas d'erreur de saisie. Il convient de détailler les raisons de l'annulation dans la rubrique commentaire. Il faut conserver les documents papier qui ont servi au transport et qui feront foi en cas de contrôle.
12. Comment faire des enlèvements à la propriété pour les produits repris sous les anciens codes X000 et X001 ?	Il faut dorénavant émettre des MVV avec les nouvelles catégories de produits M001 à M009. Le droit « accéder MVV » vous aura été attribué automatiquement pour pouvoir émettre ces titres de mouvements (si vous rencontrez des difficultés, merci de vous rapprocher de votre service gestionnaire). Les MVV n'ont pas besoin d'être apurés contrairement aux DAE de Gamma

Legacy.

ALERTE

13.

À quel type de situation correspondent les alertes dans le tableau de recherche ?

Dans le tableau de recherche, une alerte est liée :

- aux timers (retard dans l'établissement de l'accusé de réception, ou destination inconnue n'ayant pas été renseigné après le délai prévu) et/ou
- une alerte suite à un rejet et/ou à
- une alerte créée par l'autre opérateur.

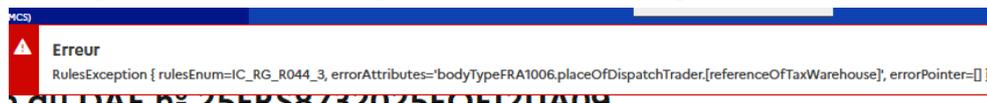
Attention : des alertes existent dans le certificat de réception dans le cas d'une non-conformité (refus, refus partiel, non-conforme), mais elles n'apparaissent pas dans le tableau de bord.

ENLÈVEMENT À LA PROPRIÉTÉ EN SUITE D'IMPORTATION

14.

J'ai émis un DAE en suite d'importation avec enlèvement à la propriété, mais **je n'arrive pas à le compléter.**

La complétion ne fonctionne pas et renvoie le message d'erreur suivant :



Vous pourrez effectuer la complétion dans une prochaine livraison du téléservice GAMMA2.

Conservez les documents papier faisant foi et vous pourrez compléter ultérieurement les DAE « émis incomplet » en suite d'importation.

Aucune infraction ne sera relevée par les services de contrôle pour la période d'indisponibilité de cette fonctionnalité.

ENLÈVEMENT TIERS

15.

Comment faire un enlèvement tiers dans GAMMA2 ?

Il faut renseigner dans la recherche du « lieu d'expédition » le numéro d'accise de l'opérateur gérant l'entrepôt d'où part la marchandise, puis sélectionner l'entrepôt dans la liste proposée par GAMMA2.

SAISIE DE PRODUITS : Changements dans GAMMA2

16.

Le prix facture est obligatoire et je ne souhaite pas indiquer la valeur de mon chargement. Est-ce possible ?

Il est possible de mettre une valeur égale à zéro dans le champ « prix facture ». Ce champ ne sera plus obligatoire dans la prochaine version de GAMMA2.

17.

Je suis obligé de saisir des informations viti-vinicoles pour les catégories W200 ou W300, où trouver ces informations ?

Si vous saisissez un produit de catégorie W200 ou W300, les champs suivants sont devenus obligatoires :

17.2a. Catégorie de produit viti-vinicole *

Sélectionnez une option

17.2.1a. Code de manipulation de vin *

Vous trouverez ces informations dans le guide utilisateur « saisir un DAE intracommunautaire » dans la documentation du téléservice GAMMA2.

Pour mémoire pour la case 17.2a:

- 1 - Vin sans AOP/IGP
- 2 - Vin de cépage sans AOP/IGP
- 3 - Vin avec AOP/IGP
- 4 - Vin importé
- 5 - Autre

Pour mémoire pour la case 17.2.1a :

- 1 - Le produit a été enrichi
- 2 - Le produit a été acidifié
- 3 - Le produit a été désacidifié
- 4 - Le produit a été édulcoré
- 5 - Le produit a fait l'objet d'un vinage
- 6 - Au produit a été ajouté un produit originaire d'une unité géographique autre que celle indiquée dans la désignation
- 7 - Au produit a été ajouté un produit issu d'une variété de vigne autre que celle indiquée dans la désignation
- 8 - Au produit a été ajouté un produit récolté au cours d'une année autre que celle indiquée dans la désignation
- 9 - Le produit a été élaboré avec utilisation de copeaux de chêne
- 10 - Le produit a été élaboré avec utilisation expérimentale d'une nouvelle pratique œnologique
- 11 - Le produit a fait l'objet d'une désalcoolisation partielle
- 12 - Autres opérations

Si vous sélectionnez « Vin avec AOP/IGP », vous devrez également renseigner la zone viticole (voir fichier PDF dans la documentation du téléservice GAMMA2). 172.b. Code de la zone viticole *

<https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2>

18.
Les favoris des articles et des conditionnements gardent-ils les quantités ?

Oui, les favoris enregistrent toutes les données saisies.
Il faut penser à modifier ces données si besoin.

19.
Je n'arrive pas à retrouver le code Europa du bureau d'export/ import douanier à l'aide de son libellé.

L'aide à la saisie pour le code Europa des bureaux typés export/import n'a pas encore été implémentée.

Vous devez saisir **le numéro du bureau concerné à l'aide de la liste de correspondance libellé/ code Europa** disponible sur la page du téléservice GAMMA2.

<https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2>

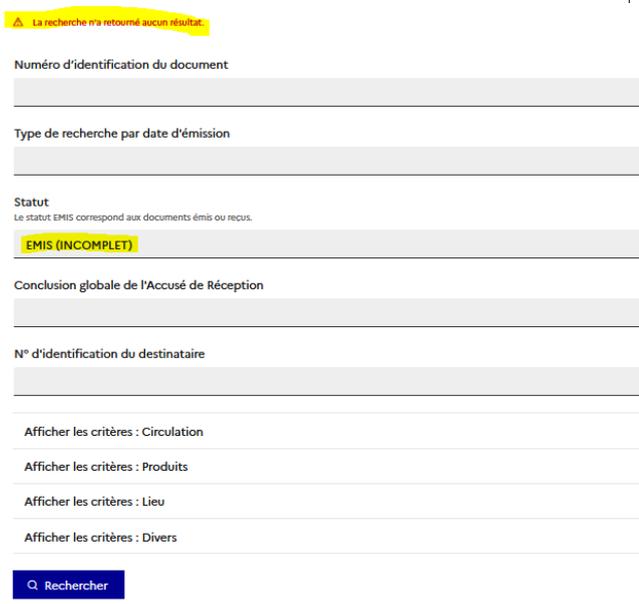
SAISIE DESTINATAIRE

<p>19.bis Je n'arrive pas à saisir un destinataire enregistré (DE/DETO). Que faire ?</p>	<p>La procédure de secours est automatiquement autorisée jusqu'à la correction annoncée sur la météo des services informatiques.</p>
<p>LA PROCÉDURE DE SECOURS</p>	
<p>20. Quand utiliser la nouvelle procédure de secours ?</p>	<p>Lorsque la météo informatique vous y autorise ou lorsque votre propre système informatique ne fonctionne plus. - Utilisable dès le 25/06/2025. - Les détails sont repris dans la circulaire disponible sur le site douane.gouv.fr</p>
<p>21. Est-il possible d'utiliser son propre modèle de procédure de secours ?</p>	<p>Oui, s'il contient bien toutes les mentions obligatoires et qu'il est très clairement mentionné qu'il s'agit d'un document de secours. Il doit être au préalable validé par le service gestionnaire.</p>
<p>ACCÈS AU TÉLÉSERVICE (également pour l'environnement de formation)</p>	
<p>22. Je ne trouve pas l'icône GAMMA2 pour me connecter à l'application dans mon espace personnel douane.gouv.fr ?</p>	<p>Cette application n'étant, à la première connexion, pas encore utilisée, elle se situera dans les derniers de vos téléservices. Elle remontera dans votre liste après les premières connexions .</p> <div data-bbox="1321 922 1522 1115" style="border: 1px solid #ccc; padding: 5px; width: fit-content;">  <p>GAMMA2 Gérer les documents d'accompagnement électroniques → Information sur le service</p> </div>
<p>23. L'environnement de formation sera-t-il disponible rapidement ?</p>	<p>Pour mémoire, voici le lien pour accéder à l'environnement de formation : https://form.douane.gouv.fr Cet environnement sera disponible à partir du 03 juillet 2025. Si besoin se rapprocher de son service gestionnaire pour plus de précisions.</p>
<p>PROBLÈME et DOCUMENTATION</p>	
<p>24. J'ai un bug ou des difficultés de saisie, comment le signaler ?</p>	<p>Il faut créer une demande d'assistance via le téléservice OLGA et répondre au questionnaire préalable. Il faut indiquer le maximum d'informations précises (n° CRA, rubrique, messages d'erreur, agrément et horaire où le problème a été rencontré,...), ajouter lorsqu'il est possible des copies d'écran pour que la demande puisse être dirigée au bon service et traitée dans les meilleurs délais.</p>
<p>25. Où trouver de la documentation sur GAMMA 2 ?</p>	<p>- e-formation : https://www.douane.gouv.fr/professionnels/alcools-boissons-alcooliques - documentation dans le téléservice GAMMA2.</p>

Opérateurs accédant à l'interface GAMMA2 en mode DTI+ (injection de fichier json)	
Questions	Réponses
<p>26.</p> <p>J'injecte un fichier json avec uniquement le champ « ConsignorTrader.TraderExciseNumber » renseigné dans le fichier. Il n'apparaît pas dans le lieu d'expédition.</p>	<p>Le système ne restitue pas correctement le lieu d'expédition si le numéro d'accise est seulement renseigné.</p> <p>L'adresse doit être ajoutée dans le fichier json DTI+. Dans ce cas, le problème n'est pas rencontré.</p> <p>Une correction sera apportée dans une version ultérieure de GAMMA2.</p>
<p>27.</p> <p>Je ne trouve pas le template pour créer un DAE avec enlèvement à la propriété en DTI+ .</p>	<p>Cette fonctionnalité n'existe pas encore dans GAMMA2.</p> <p>Pour saisir un DAE avec enlèvement à la propriété , il faut passer par le mode DTI. Seule la saisie de la catégorie du produit est obligatoire pour l'émission.</p>
Opérateurs accédant à GAMMA2 via une solution logicielle intégrée (EDI)	
<p>28.</p> <p>Je suis client EDI et j'ai besoin d'un compte API, comment faire ?</p>	<p>Vous trouverez des réponses sur les premières étapes à réaliser dans le téléservice GAMMA2 (fiches correspondant entreprise et compte API).</p> <p>Vous avez également des informations techniques sur la page suivante : https://www.douane.gouv.fr/fiche/echange-de-donnees-informatise-edi-api</p>
<p>29.</p> <p>Je rencontre des bugs à l'émission de mes titres de mouvements, que dois-je faire ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. En informer votre éditeur de logiciel, et en fonction de son retour, 2. si besoin, faire une demande d'assistance via le téléservice OLGA.
<p>30.</p> <p>L'exportation à partir d'un bureau de douane grec ne fonctionne pas.</p>	<p>Le bug sera réparé dans une version ultérieure de GAMMA2.</p> <p>Il faut utiliser la procédure de secours.</p>

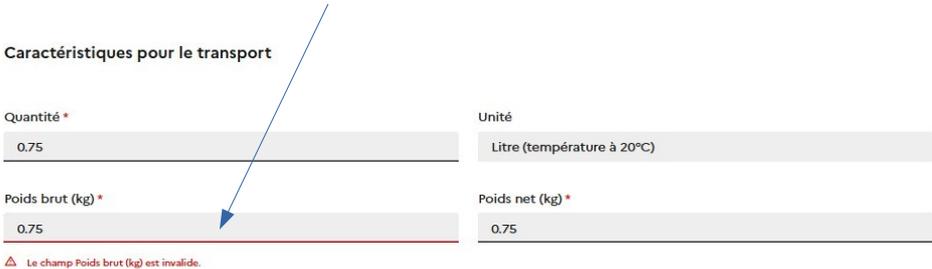
DSA

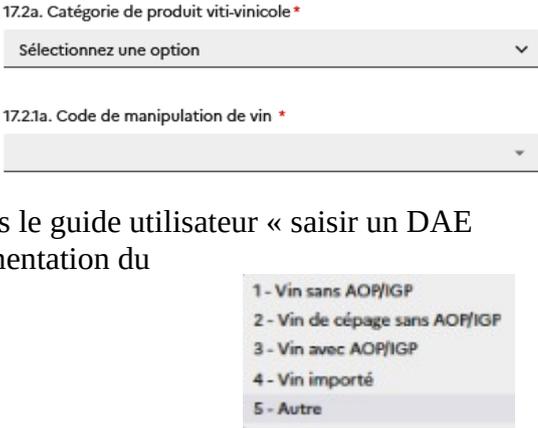
Opérateurs accédant à l'interface GAMMA2 (DTI)

Questions	Réponses
BROUILLON	
1. Je n'arrive pas à enregistrer mon brouillon.	Il est impossible d' « enregistrer sous » pour créer un brouillon , lorsque le champ date n'est pas renseigné. - Si elle devient erronée au moment de l'émission un message d'erreur apparaîtra. - Si elle reste postérieure, il convient de la vérifier et le cas échéant de la modifier.
2. Je n'arrive pas à retrouver mes brouillons.	Pour retrouver un brouillon, il faut sélectionner “statut = brouillon” et retrouver le nom de son brouillon dans l'onglet “brouillon DSA/MVV” . Il n'est pas possible de faire une recherche avec la date du brouillon , car il ne s'agit pas d'une date d'émission.
3. Je ne retrouve pas mon brouillon dans la liste de l'onglet recherche « brouillon document » .	Seul le tri par date de mise à jour est disponible. Il faut s'attacher à bien identifier le brouillon en lui donnant un nom qui sera facile à retrouver.
4. Je ne retrouve pas mes brouillons et mes modèles de Gamma Legacy.	Ces données ne font pas l'objet d'une récupération. Il faut recréer les modèles utilisés à l'aide de la fonctionnalité « brouillon » en cliquant sur « émettre et conserver » à l'émission des premiers DAE dans GAMMA2.
RECHERCHE	
5. Je ne retrouve pas mon DSA, pourtant j'ai bien eu un message d'émission correcte.	La recherche a retourné des résultats , mais vous ne trouvez pas votre DSA car liste est trop longue : Il est possible d'effectuer une recherche uniquement par numéro CRA ou LRN ou en combinant différents critères plus restrictifs (date d'émission+ statut+ destinataire par exemple) La recherche n'a pas retourné de résultat : 1. Vérifiez que vous êtes bien sur le bon onglet de restitution des résultats du type de titre de mouvement (DSA) 2. La recherche garde en mémoire 

le recherche

MVV Document régularisé DSA/MVV régularisé Brouillon document **Brouillon DSA/MVV**

	les critères de la dernière recherche effectuée, il faut utiliser le bouton « effacer les critères de recherche » pour réinitialiser les champs.
6. Je n'arrive pas à trier les DSA que j'ai émis de ceux que je reçois.	Il faut renseigner son numéro d'accise dans le numéro d'identification du destinataire pour retrouver les DSA qui me sont destinés. Il faut renseigner son numéro d'accise dans le numéro d'identification de l'expéditeur pour retrouver les DSA que j'ai émis.
7. Je ne retrouve pas les DSA émis dans Gamma Legacy.	Les DSA seront récupérés de Gamma Legacy au mois d' octobre 2025 .
ENLÈVEMENT À LA PROPRIÉTÉ	
8. La saisie des champs obligatoire pour le DSA avec enlèvement à la propriété sont-ils différents de ceux du DAE ?	Oui. Le lieu d'expédition, le destinataire et la catégorie de produit concernée sont obligatoires dans le DSA. Toutes les autres mentions complétées au moment de l'émission d'un « incomplet » pourront en revanche être modifiées au moment de la complétion.
9. Est-il possible d'annuler un DSA au statut « émis incomplet » ?	Oui, en cas d'erreur de saisie. Il convient de détailler les raisons de l'annulation dans la rubrique commentaire. Il faut conserver les documents papier qui ont servi au transport et qui feront foi en cas de contrôle.
10. Comment faire des enlèvements à la propriété pour les produits repris sous les anciens codes X000 et X001 ?	Il faut dorénavant émettre des MVV avec les nouvelles catégories de produits M001 à M009. Le droit « accéder MVV » vous aura été attribué automatiquement pour pouvoir émettre ces titres de mouvements (si vous rencontrez des difficultés, merci de vous rapprocher de votre service gestionnaire). Les MVV n'ont pas besoin d'être apurés contrairement aux DSA de Gamma Legacy.
SAISIE DES PRODUITS	
11. Je n'arrive pas à mettre un « poids brut » inférieur à 1 kg, que dois je faire ?	Lors de la validation de l'article dans votre DSA, si le message suivant apparaît « le champ poids brut(kg) est invalide », il suffit de mettre le poids brut à « 1 » uniquement sur ce champ. Le poids net peut rester < 1 kg(exemple : le poids d'une bouteille de 0,75l, doit être ventilé en « poids net » = 0,75 kg et 1 kg en « poids brut »)  <p>The screenshot shows a form titled 'Caractéristiques pour le transport'. It has four input fields: 'Quantité *' with value 0.75, 'Unité' with value 'Litre (température à 20°C)', 'Poids brut (kg) *' with value 0.75, and 'Poids net (kg) *' with value 0.75. A red error message at the bottom states: 'Le champ Poids brut (kg) est invalide.' A blue arrow points from the text above to the 'Poids brut (kg) *' field.</p>

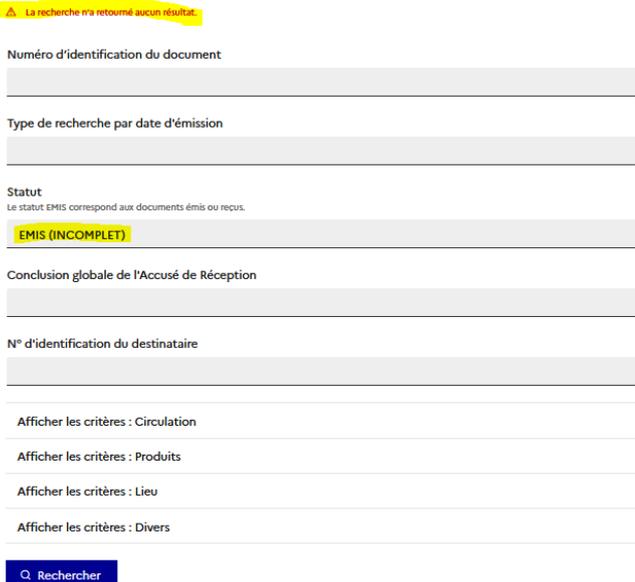
<p>12.</p> <p>Je suis obligé de saisir des informations viti-vinicoles pour les catégories W200 ou W300, où trouver ces informations ?</p>	<p>Si vous saisissez un produit de catégorie W200 ou W300, les champs suivants sont devenus obligatoires :</p> <p>Vous trouverez ces informations dans le guide utilisateur « saisir un DAE intracommunautaire » dans la documentation du téléservice GAMMA2.</p> <p>Pour mémoire pour la case 17.2a:</p>  <p>Pour mémoire pour la case 17.2.1a :</p>  <p>Si vous sélectionnez « Vin avec AOP/IGP », vous devrez également renseigner la zone viticole (voir fichier PDF dans la documentation du téléservice GAMMA2).</p> <p>17.2.b. Code de la zone viticole *</p>  <p>https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2</p>
<p>13 .</p> <p>Il n’y a pas d’astérisque sur le LRN ou le numéro de facture, mais sans eux je ne peux pas émettre de DSA, est-ce normal ?</p>	<p>Il n’y a pas d’astérisque indiquant le caractère obligatoire de ces champs. Il faut saisir au moins un des deux champs.</p> <p>En l’absence d’une information unique discriminante, le DSA ne pourra pas être émis.</p>
<p>14.</p> <p>Je ne trouve pas les</p>	<p>Oui.</p>

favoris dans les DSA, est-ce normal ?	Cette fonctionnalité sera développée ultérieurement.	
LA PROCÉDURE DE SECOURS		
15. Quand utiliser la nouvelle procédure de secours ?	Lorsque la météo informatique vous y autorise ou lorsque votre propre système informatique ne fonctionne plus. - Utilisable dès le 25/06/2025. - Les détails sont repris dans la circulaire disponible sur le site douane.gouv.fr	
16. Est-il possible d'utiliser son propre modèle de procédure de secours ?	Oui, s'il contient bien toutes les mentions obligatoires et qu'il est mentionné qu'il s'agit d'un document de secours. Il doit être au préalable validé par le service gestionnaire.	
ACCÈS AU TÉLÉSERVICE (également pour l'environnement de formation)		
17. Je ne trouve pas l'icône GAMMA2 pour me connecter à l'application dans mon espace personnel douane.gouv.fr ?	Cette application n'étant, à la première connexion, pas encore utilisée, elle se situera dans les derniers de vos téléservices. Elle remontera dans votre liste après les premières connexions .	 <p style="text-align: right; font-size: small;">→ Information sur le service</p>
18. L'environnement de formation sera-t-il disponible rapidement ?	Pour mémoire, voici le lien pour accéder à l'environnement de formation : https://form.douane.gouv.fr Cet environnement sera disponible à partir du 03 juillet 2025. Si besoin se rapprocher de son service gestionnaire pour plus de précisions.	
PROBLÈME et DOCUMENTATION		
19. J'ai un bug ou des difficultés de saisie, comment le signaler ?	Il faut créer une demande d'assistance via le téléservice OLGA et répondre au questionnaire préalable. Il faut indiquer le maximum d'informations précises (n° CRA, rubrique, messages d'erreur, agrément et horaire où le problème a été rencontré,...), ajouter lorsque c'est possible des copies d'écran, pour que la demande puisse être dirigée vers le bon service et traitée dans les meilleurs délais.	
20. Où trouver de la documentation sur GAMMA 2 ?	- e-formation : https://www.douane.gouv.fr/professionnels/alcools-boissons-alcooliques - documentation dans le téléservice GAMMA2.	
Opérateurs accédant à GAMMA2 via une solution logicielle intégrée (EDI)		
21.		

Le prix facture est obligatoire en EDI	Il est autorisé de mettre une valeur supérieure à un par défaut. Ce champ ne sera plus rendu obligatoire dès que possible.
----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MVV

Opérateurs accédant à l'interface GAMMA2 (DTI)

Questions	Réponses
<p>1.</p> <p>Je reçois des messages d'erreur à la connexion, est-ce bloquant ?</p>	<p>Pas forcément.</p>  <p>Certains messages de ce type arrivent lorsque l'on se connecte pour émettre un MVV. Ils ne sont pas bloquants a priori. Essayez de poursuivre la saisie et d'émettre le MVV ou d'enregistrer un brouillon avant de faire une demande d'assistance sur le téléservice OLGA.</p>
BROUILLON	
<p>2.</p> <p>Je n'arrive pas à enregistrer mon brouillon.</p>	<p>Il est impossible d' "enregistrer sous « pour créer un brouillon, lorsque le champ date n'est pas renseigné.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si elle devient erronée au moment de l'émission un message d'erreur apparaîtra. - Si elle reste postérieure, il convient de la vérifier et le cas échéant de la modifier.
<p>3.</p> <p>Je n'arrive pas à retrouver mes brouillons.</p>	<p>Pour retrouver un brouillon, il faut sélectionner "statut = brouillon" et retrouver le nom de son brouillon dans l'onglet "brouillon DSA/MVV".</p> <p>Il n'est pas possible de faire une recherche avec la date du brouillon, car il ne s'agit pas d'une date d'émission.</p>
RECHERCHE	
<p>4.</p> <p>Je ne retrouve pas mon MVV, pourtant j'ai bien eu un message d'émission correcte.</p>	<p>La recherche a retourné des résultats, mais vous ne trouvez pas votre MVV car liste est trop longue :</p> <p>Il est possible d'effectuer une recherche uniquement par numéro CRA ou LRN ou en combinant différents critères plus restrictifs (date d'émission+ statut+ destinataire par exemple)</p> 

le recherche

	<p>La recherche n'a pas retourné de résultat :</p> <p>1. Vérifiez que vous êtes bien sur le bon onglet de restitution des résultats du type de titre de mouvement (MVV)</p> <p>2. La recherche garde en mémoire les critères de la dernière recherche effectuée, il faut utiliser le bouton « effacer les critères de recherche » pour réinitialiser les champs.</p>
<p>5. Je n'arrive pas à trier les MVV que j'ai émis de ceux que je reçois.</p>	<p>Il faut renseigner son numéro d'identification dans le numéro d'identification du destinataire pour retrouver les MVV qui me sont destinés. Il faut renseigner son numéro d'identification dans le numéro d'identification de l'expéditeur pour retrouver les MVV que j'ai émis.</p>
ENLÈVEMENT À LA PROPRIÉTÉ	
<p>6. Lors de la complétion de l'expéditeur / du destinataire, la recherche ne fonctionne pas lorsque j'essaie d'intégrer un numéro de CVI (EVV), que faire ?</p>	<p>La recherche par numéro d'EVV est désormais fonctionnelle. Si la recherche ne fonctionne pas, il convient de vérifier la validité du numéro de CVI (EVV). En cas de blocage persistant, vous êtes invité à cliquer sur le bouton « Saisir manuellement un lieu d'expédition/de livraison » pour pouvoir compléter votre MVV « émis incomplet ».</p>
<p>7. Après avoir complété les champs requis de mon document incomplet, je reçois un message d'erreur au moment de l'émettre</p>	<p>Je vérifie la validité des informations enregistrées dans mon document. Par exemple, la NC doit comporter 8 chiffres. Toute NC à moins de 8 chiffres enregistrée dans un document émis incomplet bloque son émission.</p>
<p>8. La saisie des champs obligatoire pour le MVV avec enlèvement à la propriété sont-ils différents de ceux du DAE ?</p>	<p>Oui. Le lieu d'expédition, le destinataire et la catégorie de produit concernée sont obligatoires dans le MVV.</p> <p>Toutes les autres mentions complétées au moment de l'émission d'un « incomplet » pourront en revanche être modifiées au moment de la complétion.</p>
<p>9. Est-il possible d'annuler un MVV au statut « émis incomplet » ?</p>	<p>Oui, en cas d'erreur de saisie. Il convient de détailler les raisons de l'annulation dans la rubrique commentaire. Il faut conserver les documents papier qui ont servi au transport et qui feront foi en cas de contrôle.</p>
<p>10. Comment faire des enlèvements à la propriété pour les produits repris sous les anciens codes X000 et X001 ?</p>	<p>Il faut dorénavant émettre des MVV avec les nouvelles catégories de produits M001 à M009. Le droit « accéder MVV » vous aura été attribué automatiquement pour pouvoir émettre ces titres de mouvements (si vous rencontrez des difficultés, merci de vous rapprocher de votre service gestionnaire et/ou du guide pour l'émission d'un titre MVV). Les MVV n'ont pas besoin d'être apurés contrairement aux DAE/DSA de Gamma</p>

	Legacy.
SAISIE DES PRODUITS	
11. Je ne trouve pas les favoris dans les MVV, est-ce normal ?	Oui. Cette fonctionnalité sera développée ultérieurement.
12. Pour compléter mon document MVV, où puis-je trouver les codes bureaux EUROPA des bureaux de viticulture ?	Les codes sont accessibles dans le fichier mis en ligne sur la page GAMMA2 du site internet de la DGDDI : https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2
13. Pour compléter mon document MVV lors d'une exportation, où puis-je trouver les codes des bureaux d'exportation ?	Les codes sont accessibles dans le fichier « Bureau Export » mis en ligne sur la page GAMMA2 du site internet de la DGDDI : https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2
14. Mon produit vitivinicole est composé d'un mélange de plusieurs cépages, comment puis-je le déclarer ?	Pour certains produits comme le moût, la mention du cépage est obligatoire mais l'application GAMMA2 ne permet pas de déclarer un mélange de cépages. Dans le cas d'un mélange, c'est le cépage principal qui doit être déclaré dans la case dédiée puis l'opérateur inscrit dans le champ « Commentaire » la mention « Mélange + liste des cépages contenus dans le produit »
15. Je n'arrive pas à trouver la nomenclature de mon produit, où puis je avoir cette information ?	Il faut se référer à l'outil RITA qui reprend les nomenclatures des produits : https://www.douane.gouv.fr/rita-encyclopedie/public/accueil/init.action ou bien au document « Codes NC MVV » mis en ligne sur le site internet de la DGDDI : https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2
LA PROCÉDURE DE SECOURS	
16. Quand utiliser la nouvelle procédure de secours ?	Lorsque la météo informatique vous y autorise ou lorsque votre propre système informatique ne fonctionne plus. - Utilisable dès le 25/06/2025. - Les détails sont repris dans la circulaire disponible sur le site douane.gouv.fr
17. Est-il possible d'utiliser son propre modèle de procédure de secours ?	Oui, s'il contient bien toutes les mentions obligatoires et qu'il est mentionné qu'il s'agit d'un document de secours. Il doit être au préalable validé par le service gestionnaire.
ACCÈS AU TÉLÉSERVICE (également pour l'environnement de formation)	
18.	Cette application n'étant, à la première connexion, pas



GAMMA2
Gérer les documents d'accompagnement électroniques simplifiés (DAES) pour...

→ [Information sur le service](#)

<p>Je ne trouve pas l'icone GAMMA2 pour me connecter à l'application dans mon espace personnel douane.gouv.fr ?</p>	<p>encore utilisée, elle se situera dans les derniers de vos téléservices. Elle remontera dans votre liste après les premières connexions .</p>
<p>19. L'environnement de formation sera-t-il disponible rapidement ?</p>	<p>Pour mémoire, voici le lien pour accéder à l'environnement de formation : https://form.douane.gouv.fr Cet environnement sera disponible à partir du 03 juillet 2025. Si besoin se rapprocher de son service gestionnaire pour plus de précisions.</p>
<p>PROBLÈME et DOCUMENTATION</p>	
<p>20. J'ai un bug ou des difficultés de saisie, comment le signaler ?</p>	<p>Il faut créer une demande d'assistance via le téléservice OLGA et répondre au questionnaire préalable. Il faut indiquer le maximum d'informations précises (n° CRA, rubrique, messages d'erreur, agrément et horaire où le problème a été rencontré,...), ajouter si possible des copies d'écran, pour que la demande puisse être dirigée au bon service et traitée dans les meilleurs délais.</p>
<p>21. Où trouver de la documentation sur GAMMA 2 ?</p>	<p>- e-formation : https://www.douane.gouv.fr/professionnels/alcools-boissons-alcooliques - documentation dans le téléservice GAMMA2.</p>